



Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Valdahon

## CCAS de Valdahon

Date de convocation :  
08 janvier 2024

### OBJET

RESIDENCE AUTONOMIE  
MISE A JOUR DU CONTRAT  
DE SEJOUR CDI ET CDD

Nombre de membres  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 10

### DECISION

Pour : 9  
Contre : 1  
Abstention : 0

Date d'affichage : 19/01/2024

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.04

Séance du 15 janvier 2023

**Président de séance** : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS.

**Etaient présents** : Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme LIME VIEILLE, Mme FERNIOT, M LAPOIRE, M KURT, M CASALE

**Etaient absents** : Mme LE HIR, M DUMONT, M ANDREZ, M MANZONI, Mme VUILLEMIN, Mme CHABRIER

**Secrétaire de séance** : Mme Nelly BRECHEMIER

**Procurations de vote** : Mme CHABRIER/Mme POURET

Suite à la décision de fermeture du service restauration de la Résidence Autonomie, suivant la délibération N°23.51 en date du 12 décembre 2023, il est nécessaire de modifier le contrat de séjour de l'établissement.

Par ce principe, nous en profiterons pour effectuer d'autres mises à jour suite à des évolutions de la résidence (fonctionnelle et réglementaire).

Le nouveau contrat entrera en vigueur à partir du 1er février 2024.

Afin d'aligner les contrats conclus avant cette date sur les termes du nouveau contrat, des ajustements seront effectués au moyen d'un avenant.

Cela vise à officialiser les modifications pour l'ensemble des résidents concernés.

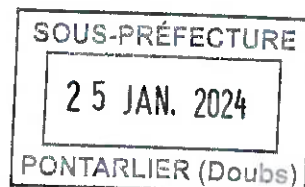
Modifications proposées :

- |                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| - Préambule (p5)       | Prestations minimales destinées |
| - l'article 6.2 (p8) ° | Portage de repas.               |
| - L'article 10 (p11)   | Conseil de Vie Sociale.         |
| - L'article 16 (p12)   | Covid-19 / cas confirmé         |

Contrats de séjour annexés.

**Le conseil d'administration :**

- **Approuve le nouveau contrat de séjour,**
- **Autorise Mme la présidente ou son représentant à officialiser les modifications par le biais d'avenant à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.**



Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS  
Dominique GUILLEUX

